



**BUREAU
VERITAS**

Bureau Veritas
Certification
4 chemin du Tronchon
69544 Champagne au
Mont d'Or

REGINA
70 AVENUE DES SOURCES
03270 SAINT YORRE

Granulés Plastiques Industriels Décret n° 2021-461 du 16 avril 2021



| | |
|--|--|
| Site | REGINA 70 AVENUE DES SOURCES 03270 SAINT YORRE |
| DOMAINE D'ACTIVITE DU SITE | |
| Contact Client | Guillaume BIENVENU g.bienvenu@sources-alma.com - +33 (0)6 72 72 16 60- +33 (0)4 70 59 50 31 Interne : 60031 |
| Date de début - Date de fin d'audit | 30/11/2022 - 30/11/2022 |
| N° Rapport | 16224226 0.5 jour |
| Type d'audit | Initial |
| Audité par Responsable d'audit | Béatrice MICHEL |

DATAS

CLIENT

| |
|--|
| Nom du client REGINA |
| Contact client Guillaume BIENVENU |
| Fonction Coordinateur Qualité Pôle Plastique |
| Téléphone +33 (0)6 72 72 16 60- +33 (0)4 70 59 50 31 Interne : 60031 |
| Email client g.bienvenu@sources-alma.com |

AUDIT

| |
|--|
| N° Rapport 16224226 0.5 jour |
| Numéro d'affaire 16224226 |
| Date de début 30/11/2022 |
| Date de fin 30/11/2022 |
| Auditeur Béatrice MICHEL |
| Organisation multi-sites NON |
| Type d'audit Initial |
| Mode d'audit Sur site |
| Durée de l'audit 0,5 jour |

SITE

| |
|---|
| Nom du site REGINA |
| Adresse du site 70 AVENUE DES SOURCES |
| Code postal 03270 |
| Ville SAINT YORRE |
| Pays France |
| Présentation du site REGINA : atelier d'injection. 15 presses HUSK. Le plus gros site du Groupe en France. 35 personnes titulaires en 5x8 et intérimaires en ponctuel. Maintenance en 2x8 Le reste en journée. PET consommation : 45000 T / an dont 10000T de recyclés. Arrivée de matière première de ROXPET Centre ou de l'extérieur. Arrivée uniquement par Silo. Fabrication de préformes pour principalement la partie sud de la France. |

DOMAINE D'ACTIVITE DU SITE

1. Production de Granulés Plastiques Industriels

2. Manipulation/Utilisation/Transformation de Granulés Plastiques Industriels

✓

3. Stockage de Granulés Plastiques Industriels

✓

4. Aires de lavage de citernes, fûts et autres contenants de transport de granulés de plastiques industriels

Pour activités 1 à 3 : Quantité susceptible d'être présente sur le site :
Stockage en silo : 1000T

Manipulation/Utilisation/Transformation de Granulés Plastique Industriels
Manipulation/Utilisation/Transformation de Granulés Plastique Industriels

Stockage de Granulés Plastiques Industriels
Stockage de Granulés Plastiques Industriels

Synthèse

| | |
|------------|--------------|
| Conclusion | Satisfaisant |
|------------|--------------|

| | Nb d'exigences non conformes | Nb de points de contrôle |
|--|------------------------------|--------------------------|
| CRITERE 1 : Zones à risque de perte de granulés | 0 | 2 |
| CRITERE 2 : Emballages pour stockage et/ou transport | 0 | 4 |
| CRITERE 3 : Epandage accidentel | 0 | 2 |
| CRITERE 4 : Bassins de rétention et des abords du site | 0 | 3 |
| CRITERE 5 : Equipements et dispositifs | 0 | 3 |
| CRITERE 6 : Formation et Sensibilisation | 0 | 4 |
| CRITERE 7 : Audit internes | 0 | 3 |
| Communication | 0 | 2 |
| Total | 0 | 23 |

PERSONNES INTERROGÉES

Nom / Fonction Jean François GUYOT : Responsable site
Julien WEIDLICH : Responsable production
Guillaume BIENVENU

Questionnaire

§1 PROCEDURES ET MISE EN ŒUVRE

CRITERE 1 : Zones à risque de perte de granulés

| | Exigence | Observation |
|--|----------|--|
| 1.1.1 Une procédure permet d'identifier des zones où des granulés de plastiques industriels sont susceptibles d'être rejetés ou répandus accidentellement dans l'environnement | Conforme | Réalisation d'une analyse de risques sous forme de cotation (Impact environnemental X Fréquence apparition X Détectabilité X criticité résiduelle). Associé à une cartographie (plan reprenant les zones à risques). Chaque regard est identifié. Zone à risque = zone de dépotage. Les eaux partent dans des séparateurs hydrocarbures, puis en Step de St Yorre. FORT : Analyse de risque par criticité avec plan. |
| 1.1.2 Adéquation de la procédure avec le terrain | Conforme | Visite de site conforme au plan et zone à risque. FORT : Site propre intérieur et extérieur. |

CRITERE 2 : Emballages pour stockage et/ou transport

| | Exigence | Observation |
|---|----------|---|
| 1.2.1 Une procédure définit les règles de conception/design des emballages utilisés pour le stockage et/ou emballage des granulés | Conforme | Les seuls emballages sont des Octabins (conditionnement de préformes). Les big Bags ponctuels. Arrivage en citerne des granulés. Il existe une procédure de déchargement des citernes PRO 001 Réception et contrôle du dépotage de PET. |
| 1.2.2 Vérification des conditions d'achat de ces emballages suivant les règles de conception/design défini | Conforme | Uniquement citerne. Contrôle de déchargement de chaque citerne. |
| 1.2.3 Une procédure définit les périodicités et méthode de vérification des emballages utilisés | Conforme | Contrôle de chaque citerne. Il existe une procédure de déchargement des citernes PRO 001 Réception et contrôle du dépotage de PET. |
| 1.2.4 Enregistrement du dernier contrôle suivant périodicité et modalités définies | Conforme | Vu enregistrement du contrôle citerne du jour. |

CRITERE 3 : Epannage accidentel

| | Exigence | Observation |
|---|----------|--|
| 1.3.1 Une procédure définit les méthodes de confinement et ramassage de tout granulé de plastique industriel répandu accidentellement dans l'enceinte du site | Conforme | Procédure d'épandage : PRO 005 Consigne en cas de déversement. Balayeuse à chaque les endroits de dépotage, puis versé dans les poubelles et DIB. Il existe une fiche de non-conformité en cas d'épandage. OA : Envisager d'afficher la consigne d'urgence déversement. |
| 1.3.2 Enregistrement d'événement avéré et plan d'actions associé (incluant mesure d'efficacité) | Conforme | Pas de déversement enregistré à ce jour. |

CRITERE 4 : Bassins de rétention et des abords du site

| | Exigence | Observation |
|--|----------|--|
| 1.4.1 Une procédure définit la périodicité de nettoyage des bassins de rétention situés en amont des équipements et des abords du site placés sous le contrôle de l'exploitant | Conforme | Intérieur : Chaque fin d'équipe nettoie avec la laveuse en fin de poste. La laveuse est vidée dans le séparateur. Extérieur : chaque fin de dépotage, contrôle visuel, balayeuse. |
| 1.4.2 Existence d'une preuve documentée de la bonne réalisation des nettoyages suivant périodicité et modalités définies (date du dernier contrôle) | Conforme | Procédure de contrôle et déchargement. Le CMR n'est pas remis, si les abords de la citerne ne sont pas propres. Fiche de contrôle dépotage du jour. |
| 1.4.3 Vérification visuel de l'état des bassins de rétention et abords du site | Conforme | Site propre au moment de la visite. |

CRITERE 5 : Equipements et dispositifs

| | Exigence | Observation |
|---|----------|---|
| 1.5.1 Une procédure inventorie les équipements et dispositifs | Conforme | <p>Sur les Silos : équipés de raccord allemand avec une sécurité (collier supplémentaire) pour éviter que le raccord se dévisse. Dans les regards : Paniers depuis octobre 2021. Débourbeur à l'intérieur du site. Système d'aspiration des citernes. Balayeuse extérieur et intérieur. Station de dépoussiérage des filtres des aspirations de matières.</p> <p>OA : Il pourrait être utile de mettre un panier dans le regard en zone Froid. (Risque très limité, mais quelque granulé dedans).</p> <p>FORT : Site propre et bien tenu intérieur et extérieur.</p> |
| 1.5.2 Une procédure définit la périodicité et méthode de vérification du bon état de fonctionnement des équipements et dispositifs (Pertinence de périodicité) | Conforme | Débourbeur nettoyé chaque année. Fait le 09/06/2022. Périodicité inscrite dans la GMAO |
| 1.5.3 Existence d'une preuve documentée de la bonne réalisation des vérifications suivant périodicité et modalités définies (incluant date du dernier contrôle) | Conforme | Vu curage débourbeur. |

CRITERE 6 : Formation et Sensibilisation

| | Exigence | Observation |
|---|----------|---|
| 1.6.1 Une procédure définit les méthodes de formation et sensibilisation du personnel et des tiers intervenants sur le site | Conforme | <p>Mémo Granulé qui reprend les exigences du décret. Remis individuellement au personnel et affiché. L'année prochaine les autres sensibilisations avec un quizz</p> <p>FORT : Mémo de sensibilisation qui reprend les exigences du décret. Synthétique et visuel.</p> |
| 1.6.2 Existence d'une preuve documentée de la formation du personnel | Conforme | Vu feuille d'émargement des sensibilisations (35 personnes) |
| 1.6.3 Existence d'une preuve documentée de la formation des tiers intervenants sur site | Conforme | <p>Livret d'accueil et affichage à l'entrée du Mémo. Un point va être intégré dans les plans de prévention. (Vu mail au Groupe pour intégrer des points dans le Plan de prévention Groupe).</p> |
| 1.6.4 Existence d'affichage relative aux consignes à respecter notamment en cas d'épanchement | Conforme | Livret d'accueil et affichage à l'entrée du Mémo. |

CRITERE 7 : Audit internes

| | Exigence | Observation |
|--|----------|---|
| 1.7.1 Une procédure définit la méthode de contrôles internes des procédures relatives aux critères 1 à 6. | Conforme | <p>Gérer au niveau de St Yorre dans le cadre des audits IFS. Vu procédure d'audit interne. Vu trame d'audit interne AUD 001.</p> <p>OA : Il sera intéressant d'inclure dans la trame d'audit interne des questions spécifiques Granulés plastiques. OA : il serait utile de prévoir des audits spécifiques Granulés plastique (check-list de contrôle)</p> |
| 1.7.2 Existence d'un programme de contrôle (fréquence semestrielle) | Conforme | Programme d'audit géré par St Yorre. Audit global Qualité. Audit réalisé en 27 juin au 07 juillet 2022 |
| 1.7.3 Existence d'une preuve documentée de la réalisation des contrôles de ces procédures selon modalités définies | Conforme | Audit réalisé en 27 juin au 07 juillet 2022 sur plusieurs sites. Pas de non-conformité relative aux Granulés. Rapport bien détaillé avec photos et explicatifs. |

§2 DISPOSITIFS DE CONFINEMENT (Applicable au 01/01/23)

| | Exigence | Observation | Preuve à l'appui |
|---|----------|---|---|
| Présence de dispositifs de confinement et de récupération associés aux zones d'épandage (Pertinence/efficacité) | Conforme | Sur les Silos : équipés de raccord allemand avec une sécurité (collier supplémentaire) pour éviter que le raccord se dévise. Dans les regards : Paniers depuis octobre 2021. Débourbeur à l'intérieur du site. Curé une fois / an Système d'aspiration des citernes. Balayeuse extérieur et intérieur. Station de dépoussiérage des filtres des aspirations de matières. |  |

§3 COMMUNICATION EXTERNE

Communication

| | Exigence | Observation |
|--|----------|---|
| 3.1 Mise à disposition du public par l'exploitant sur son site internet une synthèse de chaque rapport d'audit | Conforme | Audit initial |
| 3.2 Vérification de l'utilisation de la marque et logo Bureau Veritas Certification | Conforme | Vérification site internet Groupe ALMA. Rien n'est communiqué sur les marques de certification. |

§ CONCLUSION

| | Observation |
|------------|---|
| CONCLUSION | Le système mis en place est jeune, mais il s'appuie sur un système Qualité plus global ALMA (certifié IFS). Les équipements mis en place sur site sont cohérents et adaptés aux risques de déversement de granulés. La visite du site a permis de vérifier la propreté du site intérieur et extérieur et la maîtrise des équipements. |

| Section label level 2 | Checkpoint Label | Description Non Conformité | Type | Représentant Client | A compléter avant |
|-----------------------|------------------|----------------------------|------|---------------------|-------------------|
| | | Guillaume BIENVENU | | | |

Participants réunion d'ouverture

Nom / Fonction Jean François GUYOT : Responsable site
Julien WEIDLICH : Responsable production
Guillaume BIENVENU

Participants réunion de clôture

Nom / Fonction Jean François GUYOT : Responsable site
Julien WEIDLICH : Responsable production
Guillaume BIENVENU



BUREAU
VERITAS

Bureau Veritas Certification

ATTESTATION DE RECONNAISSANCE

Attribué à

REGINA
70 AVENUE DES SOURCES
03270 - SAINT YORRE - France

Bureau Veritas Certification certifie que les prestations de l'entreprise susmentionnée ont été évaluées et jugées conformes aux caractéristiques énoncées dans le décret en vigueur à la date d'édition du présent certificat :

Décret n°2021-461 du 16 avril 2021 relatif à la prévention des pertes de granulés de plastiques industriels dans l'environnement

Sous réserve du respect des caractéristiques vérifiées, cette attestation est valable jusqu'au : 12/12/2025
Date originale : 13/12/2022

Attestation n°: 223-2022-000117-FR
Affaire n°: 16224226

Date : 13/12/2022

Laurent CROGUENNEC - Président

Adresse de l'organisme certificateur : Bureau Veritas Certification France
Le Triangle de l'Arche - 9 Cours du Triangle - 92937 Paris La Défense

Des informations supplémentaires concernant le périmètre de cette attestation ainsi que l'applicabilité des exigences du décret peuvent être obtenues en consultant l'organisme.
Pour vérifier la validité de ce certificat, vous pouvez téléphoner au : + 33 (0)1 41 97 00 60.



